

Je suis citoyen d'un autre pays membre de l'UE. Comment le défenseur des droits peut-il m'aider ?

Le défenseur des droits aide :

- les citoyens de l'UE,
- les citoyens de Norvège, d'Islande et du Liechtenstein,
- les membres de leurs familles,

s'ils sont victimes de discrimination du fait de leur nationalité.

Exemples :

Lors d'un entretien d'embauche, il vous a été dit que l'on ne prenait que des citoyens tchèques.

Un employeur a licencié de manière massive les employés qui n'avaient pas de domicile fixe sur le territoire de la République tchèque.

Une petite annonce pour un poste dans un entrepôt demande que les candidats ou candidates aient le tchèque comme langue maternelle.

En contractant un emprunt, la banque vous a réclamé plus de documents d'identité qu'à un citoyen tchèque.

Votre fille n'a pas été prise à l'école car elle n'est pas née sur le territoire de la République tchèque.

Un loueur vous demande le règlement d'un loyer provenant uniquement d'un compte bancaire tchèque.

Vous pouvez nous contacter dans votre langue maternelle. Nous faisons traduire votre e-mail ou votre lettre. Nous fournissons un interprète lors des entretiens personnels. Nos employés parlent en plus anglais, allemand ou français.

Vous trouverez au verso la façon avec laquelle nous procédons.

Le défenseur des droits vous aide en outre :

- si vous avez des problèmes avec une administration tchèque,
- si vous ou une personne qui vous est proche êtes confrontés à une limitation de votre liberté personnelle
- ou si vous êtes victime de discrimination par exemple du fait de votre âge, d'un handicap ou d'un sexe.

Vous trouverez d'autres informations sur notre web www.ochrance.cz/en, des prospectus informatifs sur les diverses situations sous le lien <https://bit.ly/2jHJ29T>.

Regardez si le défenseur des droits a déjà résolu un cas similaire au vôtre dans le Registre des points de vue du défenseur des droits (<http://eso.ochrance.cz/>). Vous pouvez faire une recherche selon le terme « diskriminační důvod – státní příslušnost » ou en rentrant les mots tchèques clés dans la colonne « hledání fulltextem ». Dans le registre se trouvent des cas en langue tchèque et parfois aussi en anglais.

Vous trouverez aussi des cas examinés par le défenseur des droits dans le recueil des opinions de la Citoyenneté de l'Union européenne <https://bit.ly/2rv3ePM> (en anglais).

